

ABONNEMENT.

Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8
Hors du Département.
Un an. 35 fr.
Six mois. 18

On s'abonne

Chez MM. G. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes,
A PARIS,
et chez tous les Libraires.

ECHO DE L'OUEST

DIEU ET LA FRANCE.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — . . . 75
S'adresser, pour l'insertion
des annonces, à M. PAUL
GODET, imprimeur, place
du Marché-Noir.

On s'abonne

Chez MM. LAFFITE-BULLIER et C^{ie},
Place de la Bourse,
A PARIS,
et chez tous les Libraires.

J.-R. DENAIS,
Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ANNONCES ET ABONNEMENTS,
Imprimerie Godet, place du Marché-Noir, Saumur.

MANIFESTE

DE

LA GAUCHE RÉPUBLICAINE.

On lit dans le *Siècle* :

Les députés composant la réunion de la gauche républicaine se sont réunis vendredi soir, dans la salle du Jeu-de-Paume, sous la présidence de M. Albert Grévy, et ils ont adopté la rédaction définitive du manifeste dont l'élaboration avait été confiée à M. Henri Martin.

Voici le texte de ce document, qui ne peut manquer d'avoir un grand retentissement dans le pays :

« Chers concitoyens,

» Il y a un peu plus d'un an, au sortir de nos effroyables crises, à la veille de ces élections partielles du 2 juillet, qui devaient être pour nous le présage d'un avenir meilleur, nous avons exprimé nos vœux, expliqué nos actes, communiqué nos espérances.

» Nous élevons de nouveau la voix vers vous.

» Où en était la France il y a un an ?

» Où en est-elle aujourd'hui ?

» Il y a un an, quel lugubre spectacle ! — Partout autour de nous les ruines de la guerre étrangère et de la guerre civile ; — l'étranger encore campé dans un tiers de la France ; — sur notre tête, la monstrueuse rançon qui semblait impossible à payer. — Dans le pays et dans l'Assemblée, les partis discordants entre eux, mais unis pour menacer la République, cette République née dans la douleur, tolérée, plutôt que reconnue, écrasée sous l'héritage des fautes et des crimes de l'Empire.

» Aujourd'hui que voyons-nous ? — Le centre et le nord de la France évacués par l'étranger ; — nos départements de l'Est, ceux qui n'ont point été arrachés à la mère-patrie, attendant à leur tour une libération prochaine ; — le paiement de la colossale rançon, garanti par la coopération pressée de l'Europe entière ; — le crédit de la France relevé avec un éclat inouï ; — le travail partout, dans les villes et dans les campagnes, se déployant avec une vigueur réparatrice ; — les factions réduites à l'impuissance ; — la République consolidée, affirmée de plus en plus résolument par le pouvoir qui en a accepté et gardé avec fidélité le dépôt.

» Là est l'explication, nous osons dire la justification de notre longue patience et de notre long silence. Nous pressentions que le temps était pour nous : notre espoir s'est réalisé.

» C'est dans cette pensée qu'au risque de nous laisser accuser par nos amis, et qu'au prix de pénibles efforts sur nous-mêmes, nous avons conservé une attitude purement défensive au sein de cette assemblée où les indestructibles principes de notre grande Révolution ont été vainement mais obstinément attaqués ; au sein de cette assemblée où les fantômes des siècles éteints ont reparu pour nous disputer l'avenir et le jour.

» C'est aussi dans cette pensée qu'est la raison du concours persévérant et réfléchi que nous avons prêté à l'homme d'État illustre, qui diffère de nous, à certains égards, par ses conceptions et ses maximes, mais qui nous est uni par un double et solide lien : le commun dévouement pour la patrie et la commune conviction que la patrie ne peut être sauvée que par la République.

» Depuis un an, nous avons constamment travaillé à écarter tout ce qui pouvait agiter ou diviser ; nous nous sommes efforcés d'ajourner les questions brûlantes ou prématurées, nous avons contribué, autant qu'il a été en nous, à rendre au pays le calme et la sécurité nécessaires pour qu'il pût se recueillir, reprendre possession de lui-même, se mettre en mesure de relever ses destinées.

» La politique des républicains a été une politique de conservation et de réparation.

» Ce n'est pas nous qui avons retardé l'apaisement, alarmé les intérêts, fait obstacle au retour de la confiance, par une obstination malheureuse à proclamer provisoire ce que le pays veut rendre définitif ; ce n'est pas nous qui avons offert à la France, à la place de l'ordre actuel, le choix entre trois révolutions rétrogrades.

» Ce ne sont pas les républicains qu'on a vus d'accord pour nier, en lutte les uns avec les autres, dès qu'il s'agissait d'affirmer. Nous avons contracté non pas une ligue pour empêcher, mais une association pour fonder : une association entre les divers groupes qui, à quelque titre que ce soit, par sentiment, par principe ou par raison, veulent la République.

» Effaçant les préventions, fondant les nuances, notre groupe particulier, la *Gauche républicaine*, a donné une main au *Centre gauche*, l'autre à l'*Union républicaine*, et le grand parti républicain, pareil à une armée composée de corps distincts, mais unis, a marché sur une seule ligne aux heures décisives. Ouvrant ses rangs à ces recrues de toute origine que lui amène, chaque jour, le progrès de la raison publique, il tend à n'être plus un parti, pour devenir le pays même.

» Unis entre nous, nous avons maintenu notre union avec le Président de la République, au prix de plus d'un sacrifice. Ces sacrifices, nos adversaires nous en font un crime : nous nous en faisons un honneur. La France jugera.

» Nous avons voulu à tout prix aider le pouvoir à atteindre son grand but : le traité d'évacuation et l'emprunt.

» Ce but est atteint. Le succès de l'emprunt a dépassé de très-loin les espérances les plus hardies. Nous avançons vers le terme de cette situation politique incertaine, qui n'avait d'autre raison d'être que la nécessité d'assurer l'œuvre de la libération.

» Durant la trêve de quelques mois que l'Assemblée impose aux débats législatifs, la France va se préparer à une phase nouvelle. L'immense succès dont la sagesse et le patriotisme du gouvernement de M. Thiers assurent l'honneur et le bénéfice à la République, a décidément transformé l'état des choses et précipité un mouvement qui s'était prononcé déjà auparavant dans les esprits, et qui est devenu irrésistible. Tout ce qui hésitait s'est fixé, tout ce qui luttait contre la consolidation de l'ordre républicain s'est senti défaillir.

» Ce qu'on a nommé le pacte de Bordeaux, pacte fort peu respecté par nos adversaires, ne saurait se prolonger sans compromettre le salut du pays. La nation a signifié clairement ses intentions, depuis un an et plus, dans toutes les occasions qui lui en ont été fournies, et l'Assemblée n'a pas besoin de recourir à un formalisme constitutionnel quelconque pour reconnaître la volonté nationale en vertu de laquelle la République est à la fois le fait et le droit.

» Quand les ressources financières du prochain exercice seront assurées, quand les lois organiques de l'armée seront complétées, quand la réorganisation matérielle de la France sera ainsi achevée dans la me-

sure de nos conditions présentes, nous ne doutons pas que l'Assemblée, appréciant le changement immense qui s'est opéré, depuis l'époque de son élection, dans les idées et dans les choses, ne juge elle-même sa mission terminée ; elle comprendra que le temps sera pour elle arrivé de remettre la République entre les mains d'une nouvelle Assemblée, chargée de pourvoir aux nécessités d'une situation entièrement renouvelée.

» A celle-ci, le mandat de développer, de fortifier, d'enraciner dans le sol l'œuvre de salut et de régénération à laquelle auront concouru tous les vrais amis de la Patrie, autour du grand citoyen qui gardera dans l'histoire l'insigne honneur d'associer son nom à la fondation définitive de la République française.

» Vive la France !

» Vive la République ! »

Nous publierons demain les noms des signataires de ce manifeste.

L'ENTREVUE

DES TROIS EMPEREURS.

La *Gazette de Francfort* dit à propos de la prochaine entrevue qui doit avoir lieu à Berlin entre les empereurs de Russie, d'Autriche et d'Allemagne :

« Nous ne croyons pas à un retour de la Sainte-Alliance. Les intérêts dynastiques des trois puissances dont il s'agit sont trop divergents, et, d'ailleurs, certains souvenirs sont encore trop frais et trop vivaces tant à Vienne qu'à Saint-Petersbourg.

» On s'efforcera à Berlin de faire taire ces souvenirs, on se saluera, on se congratulera courtoisement et tendrement, on échangera l'accolade et, une fois l'entrevue terminée, les vieilles reminiscences et les aspirations traditionnelles reprendront leurs droits. »

D'après le *Tagblatt*, ce serait samedi dernier seulement que l'empereur d'Autriche aurait appris par une dépêche de l'archiduc Guillaume, actuellement à Saint-Petersbourg, la résolution du czar de se rendre à Berlin. Le général Langeneau, ministre d'Autriche en Russie, en aurait été officiellement informé.

Déjà, dans sa dernière entrevue avec François-Joseph, le prince de Prusse avait fait pressentir la démarche du czar, mais à cette époque on conservait encore quelques doutes sur la résolution que prendrait Alexandre II.

D'autre part, le journal officiel l'*Abendpost*, de Vienne, publie, sur le même sujet, l'entrefilet suivant, qui résout définitivement la question :

La nouvelle arrivée hier que l'empereur de Russie se rendait à Berlin et s'y rencontrerait avec l'empereur d'Autriche, a été reçue par toute notre presse avec la plus vive satisfaction. Nos journaux sont unanimes à voir dans cette entrevue la confirmation des excellents rapports entre les trois Etats voisins, la garantie sérieuse de la paix en Europe.

La presse libérale exprime surtout la ferme conviction que cette rencontre des trois monarques, entourés d'hommes d'Etat éclairés et libéraux, sera favorable non-seulement au maintien de la paix, mais encore au libre développement des peuples.

Ainsi que le dit l'*Abendpost*, tous les journaux ministériels se félicitent de l'entrevue des trois empereurs et y voient un gage de

Le *Vanderer*, néanmoins, n'attache pas à ce voyage une grande importance : La rencontre de deux empereurs, dit-il, aurait pu, dans la situation toute particulière de la Prusse vis-à-vis de la politique autrichienne, signifier quelque chose, mais la rencontre de trois empereurs ne signifie rien.

L'empereur Alexandre, par sa présence, paralyse la tendance de cette démonstration, et par la visite simultanée du souverain russe disparaît aussi ce qu'il y avait de pénible dans cette espèce d'hommage qui paraissait impliquer, aux yeux de nos annexionnistes, le voyage de Berlin.

L'intervention de la Russie équivaut, dans notre opinion, à l'échec de la politique suivie jusqu'ici, politique qui voyait dans le voyage projeté quelque chose de plus qu'une simple visite d'étiquette.

LA SPÉCULATION.

L'*Echo du Parlement* apprécie en ces termes la souscription de l'Emprunt français :

L'emprunt français, dit-il, a été couvert une quinzaine de fois. Les souscriptions ont atteint l'effroyable chiffre de 40 à 45 milliards, et les versements ont dépassé 6 milliards, soit le double de l'emprunt.

Nous doutons fort que le succès de l'opération, prenant ce caractère vertigineux et fantaisiste, soit tout à fait du goût des hommes d'Etat français. Nous croyons qu'il est plus à propos que jamais de répéter que M. Thiers aurait bien certainement préféré la qualité des souscriptions à cette énorme quantité.

Bien que le mot de milliard fasse désormais partie du vocabulaire usuel, il est bon cependant de se figurer par à peu près ce que représenterait une souscription pareille si elle était sérieuse.

La dette de l'Angleterre, qui était jadis la plus forte du monde et qui a si lourdement pesé sur cet opulent pays, est de 18 milliards ; celle des Etats-Unis, que l'on trouvait exorbitante, même pour cette République colossale, n'est que de 12 milliards ; celle de la France elle-même, après l'emprunt, ne dépassera guère 20 milliards.

Ainsi les souscriptions vont au-delà du montant total des trois plus grandes dettes du monde, dettes qui ont gêné considérablement pendant de longues années les plus riches nations de l'univers.

Le montant du premier versement qui a été effectué est du double de l'emprunt lui-même. Il aurait fallu, pour l'opérer, drainer à peu près toutes les espèces métalliques de l'Europe.

Notre Belgique a souscrit de huit à neuf milliards, c'est-à-dire quinze fois le montant de notre dette. Nous avons versé ou dû verser deux fois le capital de la dette du pays, soit douze cents millions.

Si notre versement avait été opéré en espèces, il ne resterait ni or, ni argent, ni billets dans le pays, car la circulation de la Banque nationale n'atteint pas 250 millions, et nous ne croyons pas qu'il existe dans le pays un milliard en espèces métalliques.

Comment donc ont pu s'opérer cette effrayante souscription et ces versements colossaux ?

On a admis, en France d'abord, puis dans les autres pays, le dépôt de titres comme garantie. Ceci permettait déjà à un rentier qui n'aurait pu souscrire que pour une somme égale, par exemple, au quart de son avoir, de demander, pour obtenir la prime, une somme équivalente à cinq ou six fois ce qu'il possédait déjà, puisque le versement ne devait comprendre que 14 fr. 50 par 5 fr. de rente.

Cette faculté était de nature à permettre une spéculation exagérée ; mais le mode de versement par traites offrait des facilités bien plus grandes encore. Avec un pareil système, on ne peut vraiment

s'étonner que d'une chose : c'est que l'Emprunt n'ait pas été couvert deux cents fois.

L'opération est des plus simples. Les banquiers, piqués d'amour-propre et désireux d'obtenir les plus belles souscriptions, permettaient à de gros spéculateurs de verser au moyen de traites sur un correspondant.

Le correspondant A, résidant par exemple à Bruxelles, tirait pour quelques millions sur son correspondant B, qui habitait Anvers.

Le correspondant B faisant, de son côté, une traite égale valeur sur le correspondant A.

Ces traites étaient admises comme argent, tant à Bruxelles qu'à Anvers. Le même système s'est du reste pratiqué partout.

Ces grands spéculateurs s'étant ainsi assurés sans frais une portion quelconque du futur emprunt, vendaient à la Bourse le résultat de leur souscription.

L'opération n'exigeait aucun capital et était de la plus parfaite sécurité, puisque, quelle que fût la répartition, la vente était opérée avec un bénéfice plus ou moins considérable.

Le bénéfice encaissé, l'on se restituera mutuellement les traites, et le tour est fait.

Quand Georges Brown, de la *Dame blanche*, achète un château sur ses économies, le parterre admire son audace; mais avec des opérations aussi simples que celle que nous venons d'indiquer, il serait bien moins surprenant de le voir à lui tout seul souscrire l'emprunt de trois milliards et le revendre avec bénéfice, sans courir les dangers dont le menace Mac-Irton.

Voici maintenant les conséquences pratiques de ces opérations.

L'emprunt français, qui aurait été classé dès le premier jour, est complètement déclassé, et pour une forte partie aux mains de la spéculation. Les acheteurs des résultats, c'est-à-dire les personnes qui payaient de 50 cent. à 2 fr. 50 le loyer de 14 fr. 50, n'étaient pas des rentiers, mais de petits spéculateurs, payant la prime aux plus forts, ou à ceux qui opéraient par traites. Mais les rentiers qui ont souscrit et apporté leur argent recevront à peine un quinzième. Chose bizarre et incroyable, on leur rendra la plus grande partie de leurs écus, afin de réserver presque tous les titres pour les spéculateurs.

La question est de savoir si ces mêmes rentiers, qui consentaient à prendre l'emprunt à 84 50, voudront l'acheter en payant la prime à ceux qui n'ont jamais eu l'intention de faire un placement. Ils le feront peut-être, mais s'ils s'y résignent, il faut avouer que le tribut payé à la spéculation par l'épargne aura été dur, et que rien n'est plus anti-démocratique et anti-économique.

La spéculation est parfois utile; elle est souvent nuisible. Dans le cas actuel, elle a réellement spolié une foule de petits rentiers sérieux, et elle a fait d'un fonds d'Etat qui devrait être une valeur de placement par excellence, un fonds de jeu au premier chef.

ILS RIENT JAUNE.

Ce sont les journaux allemands qui ne sont pas contents. Ecoutez plutôt :

La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, organe officieux de M. de Bismarck, consacre une grande partie de son bulletin politique au succès de notre dernier Emprunt.

« Le capital allemand, dit ce journal, s'est tenu assez éloigné de la souscription, et les sommes énormes qui ont été souscrites à Berlin l'ont été pour le compte des banquiers français. On ne doit pas s'étonner si les journaux français privés de tout sujet intéressant politique, nous régalaient des longues tartines sur la confiance et les sympathies que l'Europe a manifestées à l'occasion de l'Emprunt pour la France.

» Les Français aiment toujours les fanfaronnades, et surtout depuis qu'ils croient marcher à la tête de la civilisation. Avec toutes les facilités que le gouvernement accordait, chacun pouvait sans danger souscrire des sommes très-fortes, persuadé, comme il l'était d'avance, qu'il n'obtiendrait qu'une somme minime. Les souscripteurs ont donc pu faire une démonstration nationale, là où le désir du gain, mais non le patriotisme, les dirigeait. »

La *Gazette de la Croix* parle froidement de la pauvreté de l'Allemagne en face de la France où on n'entend parler que de milliards et de milliards; mais, ajoute cette feuille, la pauvreté de l'Allemagne nous semble préférable.

Ce journal regrette que les capitalistes allemands ne se soient pas abstenus de prendre part à la souscription.

La *Gazette de Strasbourg*, organe officiel, déclare que le succès de l'emprunt est exploité à tort par la presse française comme un témoignage de la grandeur de la France :

« Si l'étranger met ses capitaux à la disposition de la France, dit cette feuille, ce n'est pas, comme le veulent faire croire les journaux de Paris, parce qu'on est persuadé à l'étranger que la France occupera sous peu son ancien rang, mais parce qu'on sait que la forte situation de l'Allemagne assure aux capitalistes étrangers le paiement de leurs intérêts, c'est-à-dire que la France sera tenue d'abandonner des chimères et de s'occuper uniquement de faire face à ses engagements financiers. »

Il est étrange de voir la Prusse se charger d'assurer aux capitalistes étrangers le paiement du coupon français !

L'appel de la France aux capitaux européens, dit la *Spenerische Zeitung* du 30 juillet, a obtenu un brillant succès. On devine bien quel effet il produira, ne fût-ce que pour quelque temps, sur l'esprit d'une nation aussi enthousiaste que la France. Une partie de la presse parisienne tenait déjà dimanche un langage fort peu différent de celui du mois de juillet 1870.

« Malgré tout le mensonge et tout le charlatanisme de ces chiffres élevés, dit de son côté le *National Zeitung*, ils ont pour effet de troubler encore davantage la tête des Français, et ces souscriptions énormes n'ont, par conséquent, rien de réjouissant au point de vue de l'Allemagne et de la paix. »

La *Frankfurter Zeitung* se contente de cette remarque ironique à l'adresse du gouvernement de Berlin :

« L'emprunt français a été souscrit d'une façon colossale; l'Allemagne paiera l'agio en augmentant ses armements. »

D'après une dépêche adressée à la *National Zeitung*, beaucoup de petits capitalistes de l'Allemagne du Sud auraient pris part à la souscription de Francfort, qui s'est élevée à près de 4 milliards.

La presse autrichienne est autrement sympathique à la France.

La *Tagespresse* de Vienne dit à ce sujet :

« Les efforts que nos Prussiens de Vienne ont faits pour contrecarrer la souscription à l'Emprunt français sur notre place n'ont nullement abouti. Malgré toutes les brochures et articles que les agents de M. de Bismarck publiaient pour conseiller à nos financiers de s'abstenir de la souscription, Vienne, seule, aura souscrit pour plus de 4 milliard et donné par là une nouvelle preuve de ses sympathies pour la France. »

La *Presse de Vienne*, quoique ordinairement assez prussienne, dit :

« Le succès de l'emprunt doit éclairer les Français sur l'opinion véritable de l'Europe. Tous les États montrent d'une façon unique la grande confiance qu'ils ont dans l'honnêteté et la vitalité de la France. Cette souscription colossale à l'étranger est aussi une preuve qu'on est persuadé que la France n'exposera pas sa réorganisation aux dangers d'une guerre de revanche. »

AFFAIRE GAMBETTA-NAQUET.

Avant de se séparer, l'Assemblée a discuté les rapports de M. Riant et M. le duc d'Audiffret-Pasquier sur les marchés passés par le gouvernement du 4 septembre. Nous ne voulons point devancer l'heure de la justice sur les honteuses dilapidations financières de cette époque; on a demandé, par exemple, à MM. Gambetta et Naquet pourquoi ils avaient payé des batteries d'artillerie 75 mille francs et refusé des batteries semblables offertes pour 45 mille. On se demande pourquoi, à la suite de tant d'opérations scandaleuses, certains hommes d'Etat de hasard, qui n'avaient rien avant le 4 sep-

tembre, se trouvaient possesseurs de grosses rentes espagnoles huit mois plus tard. Bref, l'Assemblée a l'indiscrète curiosité de prétendre voir clair dans les comptes de la dictature de Tours et de Bordeaux pendant la guerre, et d'exprimer son opinion à cet égard, avant de prendre ses vacances.

Le débat a été orageux et a occupé toute la séance de mardi. L'Assemblée l'a terminé en émettant un vote par lequel elle blâme les auteurs de marchés où plus de 3 millions ont été escroqués au trésor, et renvoie le rapport de la commission d'enquête aux ministres des finances et de la guerre pour poursuivre s'il y a lieu les fripons.

Le vote n'a été émis que par 384 voix. Cent cinquante députés ont refusé d'y prendre part, parce que l'Assemblée joignait un vote de blâme contre les signataires des marchés. MM. Gambetta et Naquet voteraient-ils le renvoi des voleurs devant la justice? (*Gazette des campagnes.*)

Le 23 mai, l'Assemblée étant saisie de l'accusation portée par la commission des marchés contre les auteurs des opérations faites dans les bureaux de la guerre avant le 4 septembre, la *République française* disait :

« Deux procès sont à juger par l'Assemblée souveraine, AYANT DROIT ET FAISANT ACTE DE HAUTE ET BASSE JUSTICE. »

Le 30 juillet, la *République française*, ayant à apprécier l'abstention de la gauche refusant de voter les conclusions de la commission des marchés contre les opérations faites après le 4 septembre, s'exprime ainsi :

« Dans cette situation, la gauche ne pouvait s'associer à l'USURPATION d'une majorité qui se constituait en juge. »

Est-ce logique?

Chronique Politique.

Une réunion des représentants républicains qui sont membres des conseils généraux, a eu lieu, jeudi, à Versailles, sous la présidence de M. Littré.

Cette réunion a décidé que les conseils généraux seraient sollicités d'émettre des vœux en faveur de l'instruction obligatoire, gratuite et laïque.

Sur la motion de M. Tamisier, et après un discours très-applaudi de M. Waddington, la réunion a déclaré que le mandat de l'Assemblée était expiré, et qu'il était indispensable d'entreprendre une vigoureuse campagne pour hâter la dissolution.

MM. Girerd, Bardoux, Cochery, Magnin, Boyssset, Brisson, Lepère, Brillier, Castelnau, Lemerrier, R. Brice, Loustalot, Milaud, Margaine, Bastide, Malens, etc., assistaient à cette réunion.

Les candidats des trois groupes parlementaires de la gauche pour la commission de permanence, sont déjà désignés :

Union républicaine : MM. Peyrat, de Mahy, La Serve et Colas.

Gauche républicaine : MM. Marc Dufrasse, Noël Parfait, général Frébault, Journauld et Lucet.

Centre gauche : MM. de Salvandy, Laboulaye, de Pressensé, Antonin Lefèvre-Pontalis, Schérer, R. de Massy, Bompard et Paul Morin.

On signale la présence dans un grand nombre de départements d'émissaires qui ont reçu pour mission d'aller préparer, dans certains endroits désignés, une ovation aux chefs de la propagande dissolutionniste.

L'action se produira sous la double forme du pétitionnement et des banquets, et en même temps une agitation sera entreprise en faveur de l'amnistie.

Nous espérons que les instructions récemment adressées aux préfets pour combattre l'influence pernicieuse des doctrines démagogiques seront strictement observées.

Le *Telegraph* publie la dépêche suivante :

M. Thiers a fait savoir à la gauche qu'il serait inopportun de soulever la question de la dissolution de l'Assemblée. Il l'invite à ne pas oublier que, dans aucun cas, la Chambre ne pourra continuer d'exister après que la libération du territoire aura été accomplie.

La commission des marchés vient de terminer un autre rapport sur les opérations conclues à New-York.

M. Gréard, inspecteur général de l'instruction publique, directeur de l'enseignement de la Seine, a été chargé de la direction de l'enseignement primaire au ministère de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts.

Nous apprenons que l'on cherche à organiser en ce moment, sous l'influence occulte du groupe le plus remuant des députés de l'extrême-gauche, une protestation très-énergique contre les assertions du discours de M. d'Audiffret-Pasquier.

Outre M. Barthélemy Saint-Hilaire, M. Thiers laissera à Versailles, pendant son absence, un de ses secrétaires chargés de dépouiller le courrier.

Ce secrétaire est M. Aude qui, depuis sept ans, est attaché à la personne de M. Thiers.

On lit dans le *Figaro* :

Au nombre des individus arrêtés dans le Pas-de-Calais et considérés comme les instigateurs et les meneurs des derniers mouvements, quelques-uns ont été trouvés porteurs de lettres de Vermersch et de Félix Pyat.

On s'est emparé également de livrets de l'Internationale. Quelques-uns des perturbateurs ont été poursuivis comme affiliés à l'association.

Jeudi, à deux heures, les conseils généraux de France avaient déjà envoyé au président de la République soixante-quatre adresses de félicitations à propos de l'immense succès de l'emprunt.

La commission du budget a obtenu du gouvernement une réduction de 9 millions sur le budget de la guerre pour 1873.

Voici, d'après le *Siècle*, comment cette économie sera obtenue :

On va renvoyer provisoirement en congé définitif 10,000 hommes de la classe de 1867, qui arrivent à l'expiration de leur service : d'où une économie de 3 millions 300,000 fr.

On accordera 44,000 congés de semestre en sus des propositions faites au budget de 1873, d'où une économie de 1,900,000 fr.

On va diminuer de 5,000 l'effectif des chevaux de la cavalerie entretenus par l'Etat, en prêtant ces animaux aux cultivateurs, d'où une économie de 2,827,000 fr.

Enfin on diminuera de 4,000 chevaux le chiffre des acquisitions de 1873, d'où une réduction de 973,000 fr.

L'effectif de l'armée pour 1873 s'élèvera à 454,170 hommes, dont 425,000 hommes pour l'armée et 29,170 pour la gendarmerie et la garde républicaine.

Nouvelles diverses.

Hier, après midi, nos représentants l'ont échappé belle, dit le *Constitutionnel* :

« On construit depuis trois semaines sur la ligne de Versailles, entre Asnières et Courbevoie, un pont qui passe sous la voie. Depuis deux jours, le percement était terminé et le train passait sur le rail soutenu par des étais de poutres solidement disposés.

» Hier, une demi-heure après le passage du train parlementaire de une heure vingt-cinq minutes, un éboulement a eu lieu, les poutres se sont brisées et les terres se sont effondrées laissant un vide qui coupait la voie. Deux ouvriers ont été blessés. »

C'est la princesse Clémentine d'Orléans, duchesse de Saxe-Cobourg-Gotha, qui sera marraine de la fille nouvelle née du roi et de la reine des Belges.

Le parrain est l'archiduc Charles d'Autriche.

M. Thiers annonce l'intention d'organiser à Trouville une grande représentation au profit des orphelins de la guerre.

Cette représentation serait suivie d'un grand bal au Casino.

Le comité de souscription est déjà orga-

nisé : il se compose de M^{mes} Thiers, Dosne, de Mac-Mahon, et la duchesse de Galliera.

La semaine dernière, écrit-on de Saméon au *Progrès de la Somme*, un médecin d'une commune voisine fut appelé dans une maison où une jeune fille était en proie à un mal violent présentant tous les symptômes d'un empoisonnement ; il résulta de ses informations que la malade, employée chez une couturière, avait l'habitude de se mettre dans la bouche et de garder entre les dents les bouts de fil dont elle se servait.

Le médecin examina des échantillons de ce fil, et reconnut qu'il entraînait dans la teinture du vert de gris et des acides ; il administra des remèdes énergiques et sauva la malade, qui avait absorbé assez de substance vénéneuse pour succomber, si elle n'avait pas reçu à temps des soins convenables.

Ce fait mérite d'être signalé par la voie de la presse, afin de prévenir les accidents du même genre qui pourraient se produire et amener des conséquences fatales.

Cà et là.

Sous l'influence de cette chaleur tropicale, Calino se figure être poète, et compose des vers qu'il soumet chaque jour au jugement de sa femme.

— Mon ami, lui dit celle-ci, ce matin, à la lecture d'une nouvelle épître, voilà un vers qui me semble faux, « il a quinze pieds. »

— Je sais bien, répond Calino, il n'est pas encore fini !

Hier soir, dans un salon, nous avons dû écouter un ténor de société, dont la déplorable insistance nous a rappelé un petit trait de caractère de Pierre Dupont.

L'auteur des *Doublets de ma ceinture* était dans une maison où il chantait depuis neuf heures du soir... et minuit venait de sonner.

Quelques-uns des assistants se dirigeaient sournoisement vers la porte.

— Je vois que vous commencez à faiblir, s'écria-t-il en retenant les fuyards du geste ; eh bien ! je vais vous chanter les huit dernières !

Entendu pendant l'effrayante averse de samedi soir :

— Quelle cascade d'eau !
— Oui, Paris fait sa toilette... Dame ! un jour où la France va se débarrasser des Prussiens !

En police correctionnelle :
— Ainsi, on vous a trouvé, aux Champs-Élysées, muni de huit porte-monnaie et en train de subtiliser le neuvième.

— C'est vrai, m'sieu le président. Mais je vous jure que ce n'était pas pour voler ; c'était par patriotisme : je voulais souscrire à l'Emprunt.

Au moment où le feu du ciel tombait sur une route des environs, un saltimbanque passait traînant une voiture de chiens savants.

Les malheureuses bêtes furent tellement secouées par le choc en retour, qu'elles se précipitèrent hors de leur carriole et firent immédiatement le « mort, » suivant leur habitude toutes les fois que leur maître tirait un coup de pistolet.

M. X... vient d'être nommé conseiller d'État.

En lui faisant son compliment, M. L..., un de ses amis, lui dit :

— C'est un grand avantage de n'avoir rien fait, mais il ne faut pas en abuser.

Chronique de l'Ouest

ET

CHRONIQUE LOCALE

Le pensionnat de Saint-Lambert-des-Lévées, tenu par les religieuses de Saint-Laurent-sur-Sèvre, a voulu tenter, pour ses élèves de dernière année, l'épreuve du brevet de capacité.

Deux d'entr'elles se présentaient la semaine dernière, à Angers, pour subir cet

examen : M^{les} Marie Boulay, de Saumur, et Georgette Fontaine, d'Angers.

Toutes deux ont obtenu le brevet de capacité élémentaire.

Nous savions déjà que les sœurs de la Sagesse, modestement et sans bruit, réussissaient, depuis longues années, à donner à leurs élèves, avec une éducation chrétienne et solide, un enseignement sérieux et brillant à la fois.

Nous sommes heureux d'enregistrer, aujourd'hui, ce nouveau succès.

COURSES DE SAUMUR.

Hippodrome de Varrains et de Chacé.

DIMANCHE 25 AOUT 1872.

1^o Course plate. — Un objet d'art.

Pour MM. les sous-lieutenants montant des chevaux de carrière.

2^o Course plate. — Objet d'art.

Pour MM. les sous-lieutenants montant des chevaux de carrière.

3^o Course de haies. — Objet d'art.

Pour MM. les officiers montant des chevaux de carrière.

4^o Prix du Chemin de fer. — Courses de haies (handicap).

1,000 fr., dont 500 fr. offerts par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, et 500 fr. provenant de la souscription des Courses.

Entrée, 50 fr., moitié forfait, s'il est déclaré le 19 août avant 4 heures du soir, distance de 3,200 mètres et douze haies environ à franchir.

5^o Prix du Conseil général. — Steeple-chase, handicap.

2,000 fr. dont 1,200 donnés par le conseil général du département de Maine-et-Loire et 800 par les souscripteurs. Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus. Entrée : 50 fr. moitié forfait s'il est déclaré le 10 août avant 4 heures de soir.

Tout gagnant d'un steeple-chase d'après la publication des poids portera une surcharge de 3 kilogrammes.

Distance 4,500 mètres et 20 obstacles environ.

Les engagements pour la course de haies-handicap, prix du chemin de fer et pour le steeple-chase handicap, prix du Conseil général, seront reçus chez M. Mérelle, 52, rue Basse-du-Rempart, à Paris. — Les poids seront publiés au bulletin officiel du 15 août et les déclarations de forfait le 19, avant 4 h. du soir.

Pour toutes les autres conditions, la société de Saumur adopte celles du Code de la société des steeple-chases de France.

Les commissaires :

G. LE BRECH, A. DE LIGNIERS, E. PROUST.

Approuvé par le ministre de l'agriculture et du commerce,

TEISSERENC DE BORT.

L'école d'équitation de Tours vient d'être réouverte.

M. le ministre des travaux publics vient d'accorder un crédit de 3,000 francs applicable à l'élargissement de la route nationale de Limoges à Saumur, dans la traverse de Poitiers.

Le conseil d'admission de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans a voté une somme de 300 fr. pour être offerte en prix dans les courses de Cholet qui auront lieu le 8 septembre prochain.

La Compagnie fera délivrer le jour des courses, aux gares de Saumur, Niort et Nantes, ainsi qu'aux différentes stations comprises entre ces trois points et Cholet, des billets aller et retour de toutes classes pour Cholet, avec une réduction de 40 p. 100 sur le prix du tarif général.

Ces billets seront valables jusqu'au lendemain.

Un général et son aide-de-camp sont venus à Cholet, ces jours derniers, pour procéder à des études relatives au projet de la création d'une école d'artillerie.

On écrit de Brest :

Sans se préoccuper autrement des calomnies dirigées contre eux et de la pétition des démocrates libre-penseurs, apôtres de la liberté pour tous (hormis pour leurs adversaires), les RR. PP. jésuites de Brest annoncent par la publication d'un prospectus l'ouverture de leur école pour le 2 octobre prochain. C'est répondre comme il faut aux Kergroëns de bas étage qui n'avaient calomnié que dans l'espoir d'empêcher la fondation de ce nouvel établissement.

D'autre part nous lisons dans l'*Océan* de Brest :

D'après les renseignements puisés aux sources les plus dignes de foi sur le scandale dont la déloyauté la plus insigne avait, depuis longtemps, préparé l'odieuse machination contre la prochaine ouverture de l'École de N.-D. de Bon-Secours à Brest, il appert, de jour en jour, que tout ce complot dont les Jésuites sont l'objet n'est qu'un cloaque de calomnies plus ordurières les unes que les autres, contre un des membres les plus recommandables et les plus dignes de cette congrégation.

L'*Océan* se plaint en même temps des lenteurs que met la justice à se prononcer sur cette affaire.

Le tirage au sort pour la classe 1874 commencera le 20 du mois courant.

La liste des jeunes gens appelés à y prendre part sera affichée les dimanches 11 et 18.

On lit dans la *Sarthe* :

D'après les renseignements qu'elle reçoit, il paraît douteux que la ville du Mans obtienne les deux régiments d'artillerie dont nous avons parlé tant de fois.

Il est fort à craindre qu'elle n'ait pas même de garnison d'infanterie, si le conseil municipal et le conseil général ne font pas des offres sérieuses pour la construction d'une caserne.

Variétés.

UN MARTYR DANS UNE MAISON DE FOUS.

(Voir l'ECHO DE L'OUEST du 16 juin.)

Nous avons ici même publié quelques fragments d'un petit livre signé seulement des initiales K. D. M. : *Un Martyr dans une maison de fous*.

Les récits qu'il contenait étaient si effroyables que, si nous crûmes devoir en reproduire quelques-uns, ce ne fut qu'avec une grande réserve.

« Si celui qui ose écrire de tels récits est un imposteur, il faut qu'on le sache, disions-nous. Il faut que le directeur accusé de ces monstruosités dévoile l'imposture ou réponde à l'accusation. »

Ces scènes atroces s'étaient, d'après M. K. D. M., passées à l'asile des aliénés de Pau.

Nous eûmes l'occasion de revenir sur ces faits et de rappeler à qui de droit notre mise en demeure de fixer l'opinion publique, qui s'était émue de ces faits monstrueux, sur leur authenticité.

L'administration départementale a adressé à un journal de la localité, l'*Indépendant des Basses-Pyrénées*, une note que nous nous faisons un devoir de reproduire sans retard :

« Il est du devoir de l'administration, qui exerce sur l'Asile Saint-Luc un contrôle incessant, de déclarer que, dans cet établissement, ni le médecin-directeur, ni ses auxiliaires, n'ont jamais cessé de pratiquer tout ce qu'exigent de soin, de bonté, de dévouement intelligent et humain, les malheureux qui leur sont confiés.

» Dans notre pays, personne ne l'ignore ; il faut le dire aussi pour le dehors, afin de calmer des inquiétudes qui se produiraient moins facilement si les écrits qui les font naître étaient lus avec plus de réflexion. »

L'écrit « lu avec réflexion » nous avait paru certainement empreint d'exagération ; mais sous les couleurs outrées de ces récits, dans l'ignorance où le lecteur était des antécédents de l'auteur, pouvaient se cacher, pour lui, quelques vérités trop souvent constatées ailleurs, et sur lesquelles il était bon d'appeler l'attention. Nous n'avons pas à nous en repentir, puisque nous pouvons aujourd'hui publier, sur le livre et sur l'auteur, des renseigne-

ments qui absolvent sur ces faits la direction de l'asile d'aliénés de Pau.

L'ouvrage dont nous avons parlé « est l'œuvre d'un M. Garay, avocat, qui prend le pseudonyme de Karl des Monts : il a paru à Bruxelles, il y a sept ou huit ans. M. Garay était notoirement aliéné, et avait été séquestré seize fois pour cause de folie, dont six fois à l'asile de Pau.

L'asile Saint-Luc est un établissement où tout se passe au grand jour : à tout moment il est visité par des magistrats de tout rang, soit de l'ordre administratif, soit de l'ordre judiciaire ; il est pourvu d'une commission de surveillance composée des hommes les plus honorables et les plus vigilants ; les médecins, les membres du conseil général, les philanthropes de tous les pays sont fréquemment admis à voir tous les détails et à en contrôler le régime ; enfin, toutes les inspections générales ont constaté la bonne tenue de la maison, ainsi que les soins bienveillants dont les aliénés sont l'objet.

M. Garay lui-même, auteur du pamphlet, qui n'est qu'une longue hallucination, a spontanément réclamé, dans ces derniers temps, sa réadmission dans l'asile qu'il avait décrié, il a reconnu l'abnégation des soins qu'on lui a prodigués et a demandé pardon des imputations mensongères qu'il avait dirigées contre l'établissement.

L'auteur s'est donc condamné lui-même, puisqu'il s'est reconstitué pensionnaire de la maison de Pau.

Pour ce fait isolé de folies écrites par un fou et que nous nous félicitons d'avoir pu dévoiler dans l'intérêt de la vérité, la question est donc résolue en faveur de l'asile de Pau.

Quant à la question générale des séquestrations arbitraires, sous prétexte d'aliénation, elle demeure intacte, et ce n'est pas parce qu'un imposteur a été démasqué, que nous abandonnerons la tâche que nous nous sommes imposée d'aider de notre modeste influence à la révision de cette hideuse législation de 1838.

Une de ses victimes les plus dignes d'intérêt, Mlle Hersilie Rouy, nous faisait l'honneur de nous écrire récemment une lettre pleine de sens et de dignité.

« Je suis vraiment aussi honteuse qu'heureuse, nous écrivait-elle, étant si peu de chose par moi-même, d'avoir pu, par le fait de mes souffrances, de ma persévérance au milieu du danger et des découragements, attirer enfin l'attention sur des faits qui ont une importance plus grande qu'on ne pense. »

La proposition déposée par M. Roussel, en son nom et au nom de MM. Jozon et Albert Desjardins, va être imprimée, distribuée et renvoyée à la commission d'initiative parlementaire.

Nous ne sommes pas éloigné du dénouement de cette campagne qui dure depuis tant d'années et à laquelle nous n'avons pris part que comme simple recrue.

Ce n'est pas par la force des armes, mais par le choc des discussions que seront abattues ces bastilles !

ARMAND GOUZIER.

Pour les articles non signés : V. CHALOPIN.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalscière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Aucune maladie ne résiste à la douce *Revalscière Du Barry*, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, atreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, nervose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N^o 59,381.

Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (Isère), 25 août.

Monsieur, — La Revalscière Du Barry m'a délivré d'une inflammation d'estomac et des intestins dont j'ai horriblement souffert pendant trois ans. Je ne pouvais supporter aucun aliment ni breuvage, je rendais tout ; je désirais la mort, j'avais des pensées de me suicider malgré que je n'eusse que trente ans. C'est la Revalscière, que j'ai employée en désespoir de cause, qui m'a parfaitement rendu la santé.

Cure N^o 62,845

Ecrainville (Seine-Inférieure), 27 novembre.

Je souffrais pendant trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre respiration. Il y a huit jours que je prends la Revalscière Du Barry, et m'en trouve très-bien. Je dors maintenant très-bien et respire facilement.

J'ai l'honneur, etc.

BOILET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalesscière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalesscière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAUD, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

LE
CHOCOLAT-MENIER
SE VEND PARTOUT
ON ÉVITERA
LES CONTREFAÇONS
EN EXIGEANT
le véritable nom.

Bulletin commercial et agricole.

Marché de Saumur du 3 août.

Froment (l'h.) 77 k. 20 50	Graine tréfle 50	—	—
2 ^e qualité. 74 19 50	— luzerne 50	—	—
Seigle 75 10	Foin (h. bar.) 780 40	—	—
Orge 65 9 50	Luzerne — 780 37	—	—
Avoine h. bar. 50 8	Paille — 780 35	—	—
Fèves 75 12	Amandes 50	—	—
Pois blancs. 80 31	— cassées 50	—	—
— rouge. 80 31	Cire jaune. 50 180	—	—
Graine de lin. 70	Chanvre tillé	—	—
Colza 65	(52 k. 500) — à —	—	—
Chenevis. 50	Chanvre broyé	—	—
Huile de noix 50 k.	Blanc — à —	—	—
— chenevis 50	Demi-couleur — à —	—	—
— delin. 50	Brun. — à —	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1870.	1 ^{re} qualité	100 à 120	
Id.	2 ^e id.	80 à 95	
Ordin., envir. de Saumur 1871.	1 ^{re} id.	46 à 50	
Id.	2 ^e id.	40 à 45	
Saint-Léger et environs 1871.	1 ^{re} id.	45 à 50	
Id.	2 ^e id.	38 à 43	
Le Puy-N.-D. et environs 1871.	1 ^{re} id.	38 à 43	
Id.	2 ^e id.	34 à 38	
La Vienne, 1871.		30 à 35	

ROUGES (2 hect. 20).

Souza et environs 1871.		60 à 70
Champigny, 1871.	1 ^{re} qualité	90 à 120
Id.	2 ^e id.	» à »
Varrains, 1871.		60 à 70
Varrains, 1871.		» à »
Hougueuil, 1871.	1 ^{re} qualité	80 à 100
Id.	2 ^e id.	» à »
Restigné 1871.		65 à 81
Chinon, 1871.	1 ^{re} id.	60 à 70
Id.	2 ^e id.	» à »

MONTREVAULT, marché du 31 juillet.

Froment, l'hect. (77 kilog. 500), 22 à 22 50.
Farine, les 100 kil, 1^{re} qté, de 45 à 50 fr.; 2^e qté, de 40 à 45 fr.
Foin (la charretée de 1,050 kil.), pays, 30 à 35.
Paille (les 1,050 kil.), 25 à 30.
Pain (les 6 kilos), 2 10.
Volailles, la couple, 2 à 2 50.
Œufs (la douzaine), 80 c.
Beurre, le demi-kilo, 0 95.

BRISSAC. — Marché du 1^{er} août.

Froment (l'hect. de 80 kil.), 22 fr.
— 2^e qualité (l'hect. de 77 kil. 500), 21 f.
Seigles (l'hect. de 70 kil.), 11.
Orges (l'hect. de 66 kil.), 10.
Avoines d'hiver (l'hect. de 45 kil.), 7 50.
Avoine d'été, id., 7 25.
Pommes de terre (le double décalitre), 2 40.
Lard, 1 60 le kilo.
Beurre, 1 25 le demi-kil.
Œufs, 90 c. la douzaine.
Lin (l'hectolitre de graines de), 29 à 30.
Pain, les 6 kil., 2 20.
Bœuf, le kil. 1 50.
Veau, le kil., 1 80.
Mouton, le kil., 1 80.
Très-petit marché; les cultivateurs, peu nombreux, sont occupés à la moisson. Récolte abondante.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 AOUT 1872.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	56 20	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	905	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	380	»	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	82 90	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	637 50	2 50	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	420	»	»
5 % Emprunt	87 60	»	»	Crédit Mobilier	440	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	507 50	2 50	»
Obligations du Trésor, l. payé.	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	920	»	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	311	1	»	Charentes, 400 fr. p. j. aout.	433 75	»	1 25	OBLIGATIONS.			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	395	2 50	»	Est, jouissance nov.	531 25	2 50	»	Orléans	289 50	»	»
— 1865, 4 %	460	10	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	872 50	2 50	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	286	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	280	»	»	Midi, jouissance juillet.	600	5	»	Est	280	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	234 25	»	25	Nord, jouissance juillet.	985	»	10	Nord	294 75	»	»
— libéré	255	1	»	Orléans, jouissance octobre.	867 50	2 50	»	Ouest	285	»	»
Banque de France, j. juillet.	3910	25	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	525	»	»	Midi	283 50	»	»
Comptoir d'escompte, j. aout.	653	5	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	740	»	5	Deux-Charentes	290	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	510	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	32 50	2 50	»	Vendée	260	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	440	»	»	Société Immobilière, j. janv.							

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 6 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			
3 heures 09 minutes du matin, express-poste.			
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)			
9 — 02 — — omnibus.			
1 — 33 — — soir, omnibus.			
4 — 13 — — express.			
7 — 27 — — omnibus.			
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			
3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.			
8 — 20 — — omnibus.			
9 — 50 — — express.			
12 — 38 — — omnibus.			
4 — 44 — — soir, —			
10 — 30 — — express-poste.			

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Suivant deux actes reçus par M. SANZAY, notaire à Brézé, le premier le 5 juillet 1872, le second le 29 du même mois, enregistrés;

M. René-François Cormier, bourrelier-sellier, époux de Sophie-Adèle Dézé, demeurant ville de Fontevrault, place du Marché, et M. Eugène-René-François Cormier, fils du précédent, ouvrier sellier, demeurant audit lieu de Fontevrault, chez son père;

Ont formé entre eux une société en nom collectif dont le siège social est à Fontevrault, place du Marché, pour l'exploitation d'un fonds de bourrellerie et de sellerie, à Fontevrault, avec succursale à Montsoreau.

La raison sociale est *Cormier et fils*. La signature sociale porte ces mêmes noms; chacun des associés pourra en faire usage, et ils ont tous deux la gestion et l'administration de ladite société.

La durée de la société a été fixée à 10 années qui ont commencé le 5 juillet 1872, et finiront à pareil jour de l'année 1882. Néanmoins il sera libre à chacun des associés de provoquer la dissolution avant l'époque susfixée, mais celui qui voudra se retirer ne pourra le faire qu'en prévenant son co-associé de son intention 6 mois à l'avance.

M. Cormier père a apporté à ladite société son industrie et le matériel et les marchandises composant lesdits fonds de bourrellerie-sellerie, évalué à 5450 fr. 40. M. Cormier, fils n'a apporté que son industrie.

Pour extrait :
(400) J. SANZAY.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE DE FOS.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 29 juillet 1872, enregistré le 1^{er} août 1872, n° 140, c° 5, la cessation de paiement des sieurs Gustave de Fos, Ernest de Fos et Léon de Fos, banquiers associés à Saumur, sous la raison sociale veuve de Fos-Letheulle et fils, déclarée par jugement dudit tribunal, en date du 23 février dernier, a reçu la qualification de faillite, et ces derniers ont été déclarés non affranchis de la qualification de failli et des incapacités attachées à cette qualification.

MM. Guério, ancien huissier, Mulot et Chauvineau, négociants, tous les trois demeurant à Saumur, ont été maintenus comme syndics définitifs de la faillite.

Le greffier du Tribunal,
(401) CM. PITON.

A LOUER

Présentement,

APPARTEMENTS au 1^{er}, avec cave et grenier.

S'adresser à M. GABORIT, négociant, rue Saint-Jean, ou à M. POISSON, négociant, rue de la Petite-Bilange. (225)

BAINS DE MER
DE
PORNICHET.

A LOUER
MAISON GARNIE
Sur la plage.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
D'OCCASION,
UN BUREAU NEUF avec tiroir, pour travailler debout.
S'adresser à M. HUBLLOT, menuisier, rue de la Tonnelle.

A VENDRE
UNE CALÈCHE
AVEC SES ÉQUIPAGES.
Prix : 800 francs.
S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

M. DÉZÉ, relieur-papetier à Saumur, demande un apprenti.

PLUS DE HERNIES
Guérison radicale des Hernies et Descentes
Méthode de feu P^{re} Simon. (Notice envoyée franco à ceux qui la demandent.) Ecrite par M. Mignat-Simon, bandagiste-herniaire, aux Herbiers (Vendée), gendre et succ^r, seul et unique élève de P^{re} Simon, ou à la Ph^{ie} Briand, aux Herbiers (Vendée).

Nouvelle Encre
J. Gardot à Dijon.
noire en écrivant, n'oxydant pas les plumes, n'épaississant pas.
Nouvelle Encre violette noire
copiant même un mois après l'écriture.
chez tous les Papetiers.

BENZINE J. GARDOT DIJON

Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans odeur et sans altérer les couleurs.
15 FLACON 1^{re} 25 à 2^{de} 50

LE DICTIONNAIRE Historique, Géographique et Biographique DE MAINE-ET-LOIRE

Par M. Célestin PORT,

Paraît le 1^{er} de chaque mois, par livraisons de 16 pages in-8° à deux colonnes de petit-texte.

Abonnement : un an, 6 francs. — La livraison : 50 centimes.
La dix huitième livraison est sous presse.

Librairie Léon TECHENER, rue de l'Arbre-Sec, 52.

Vient de paraître :

LE DIX-HUIT MARS

Récit des faits et recherches des causes de l'insurrection,
Par M. MARTIAL DELPIT.

Un beau volume in-8°. — Prix : 8 francs.

MOISSONNEUSES RATEAUX, FAUCHEUSES, FANEUSES, Grillages mécaniques.

TH. PILTER
68, quai Jemmapes, à Paris.

NOUVELLE SOUSCRIPTION
Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE DE LA CONVERSATION ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS
PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES,
Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8°, format dit *Panthéon littéraire*, de 800 pages chacun, à deux colonnes.
Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

ETUDES DRUIDIQUES

ET

DES TEMPS PRIMITIFS ET D'INTUITION DES RACES HUMAINES,

Nouvelle disposition des Triades du Mystère des Bardes de l'île-de-Bretagne, et observations sur ce monument,

Par A. C. G.

Premier Fascicule : 50 centimes.

(Le second paraîtra prochainement.)

En vente, à Saumur, chez tous les imprimeurs, libraires et papetiers.